



L'Ordonnance Verte

Note d'information à destination des professionnels de santé

Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de sa mission de **prévention**, la CPTS du Grand Saint Etienne déploie conjointement avec la Ville de Saint Etienne, le dispositif "Ordonnance Verte". **80 places sont ouvertes.**

Ce dispositif s'inscrit dans une **dynamique de santé globale** : il met en lien les professionnels de santé, les structures partenaires locales (associations ou collectivités) et les bénéficiaires afin d'**améliorer la santé et la qualité de vie des patients et de leurs enfants à venir, adultes de demain.**

L'objectif est double :

- **Encourager les bénéficiaires à adopter des comportements favorables à la santé** en promouvant l'accès à une **alimentation de bonne qualité**, et en partageant des **informations de préventions** à travers différents pans de la parentalité.
- **Soutenir les professionnels de santé dans leur rôle de promoteurs de la santé globale.**

Quels avantages pour vous ?

- Valorisation de l'**activité de prévention** et de la promotion de la santé.
- Gain de temps : la "prescription" s'intègre dans le **cadre habituel du suivi de grossesse patient** et ne nécessite pas de prise en charge supplémentaire.
- **Suivi interne au dispositif assuré par les structures référencées** (associations, collectivités, professionnels partenaires), si vous le souhaitez, vous aurez un retour d'information sur simple demande.
- Approche globale du soin : **complément préventif et éducatif des prescriptions médicales classiques sans les remplacer**
- Appartenance à un **réseau local d'acteurs** facilitant **l'orientation et la coordination** autour du patient.

Quelles significations pour mes patientes ?

Les **femmes enceintes de leur premier enfant résidant à Saint-Etienne, Saint Victor sur Loire, Roche la Molière, Saint Genest Lerpt, Villars, Saint Priest en Jarez, L'Etrat, La Tour En Jarez, Sorbiers, La Talaudière, Saint Jean Bonnefond, Planfoy** peuvent **sous conditions de ressources** prétendre et s'engager dans le dispositif. Ce dernier leur permettra de suivre différents **ateliers de prévention** (obligatoire - santé environnementale et alimentation, puis au choix - santé mentale, arrêt du tabac, portage, allaitement, sommeil, ...). Elles bénéficieront également, entre leur 4e et 8e mois de grossesse, de paniers alimentaires hebdomadaires incluant des légumes, fruits, légumineuses locaux et de saison et un kit d'accessoires de cuisine sans PFAS.

Comment "prescrire" ?

Merci d'**adresser le modèle complété sur l'adresse sécurisée MSSANTE**, idéalement via Mon Sisra [\(télécharger le modèle\)](mailto:ordonnanceverte.cptsvse@auramssante.fr).

Ce QR code vous permet de connaître le nombre de places restantes dans le dispositif :



La Ville de Saint Etienne ou la CPTS se chargent de recontacter vos patientes et de vérifier leurs conditions d'éligibilité.
Pour plus d'informations :

CPTS du Grand Saint Etienne : Laetitia VAZ DA COSTA, coordinatrice : contact@grandsaintetienne.fr

Ville de Saint Etienne : Nathan MERCIER, nathan.mercier@saint-etienne.fr - Annie BOIRON annie.boiron@saint-etienne.fr